

Formalités d'inscriptions sur le portail de vaccination Covid-19 pour les personnes non inscrites au système général de santé (GeSY)

Les citoyens qui ne sont pas inscrits au portail du système général de santé (GeSY) mais qui souhaitent se faire vacciner dans le cadre du plan national de vaccination contre le COVID-19 doivent compléter et soumettre au ministère de la Santé, via le portail chypriote de vaccination COVID-19, le Formulaire d'inscription pour les citoyens non inscrits au GeSY, téléchargeable sur le site du Ministère de la santé et sur [la page du Service de presse et d'information concernant le coronavirus](#).

Le formulaire doit être soumis accompagné d'une copie de la carte d'identité chypriote, d'une copie de la carte d'identité ARC pour les non-nationaux ou de tout autre document d'identification, ainsi qu'une copie de la carte médicale, le cas échéant, de la personne intéressée.

Tous les documents doivent être envoyés au Ministère de la santé soit par email à covidvac@moh.gov.cy, soit par courrier postal (adressé au Département des Cartes Médicales, Ministère de la Santé, 1 Prodromou et 17 Chilonos, 1449 Nicosie), soit délivrés en main propre à la même adresse.

Une fois que la demande aura été examinée et approuvée par le Ministère de la santé, le candidat aura la possibilité de s'enregistrer sur le portail de vaccination COVID-19.

Le candidat sera tenu informé de la décision du Ministère de la santé s'il approuve ou rejette sa demande, de telle sorte qu'il puisse accéder au portail en ligne de vaccination COVID-19 pour prendre rendez-vous pour l'administration du vaccin dans un centre de vaccination, à la date et à l'heure de sa convenance.